

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 29 novembre 2023.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD
Karin THEOLIER à Erica SANDFORD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 22

Madame Nathalie FURBEYRE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Délégation de service public relative à la gestion de l'office de tourisme

- **Rapport annuel du délégataire**
SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » - Exercice 2022/2023

Monsieur Yann CHABOISSIER, Vice-président, et Président Directeur Général de la société « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise a confié la gestion de l'office de tourisme du territoire couvert par l'EPCI à la société publique locale (SPL) « Haute Maurienne Vanoise Tourisme ».

Conformément au CGCT et à l'article 14.5 de la convention de délégation de service public et au regard de la période de l'exercice social (1^{er} juin au 31 mai), le délégataire doit produire chaque année au délégant un rapport de délégation de service public qui doit être mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui doit en prendre acte.

Monsieur Yann CHABOISSIER présente le rapport (parties technique et financière) et Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport annuel (exercice 2022/2023) transmis par le délégataire SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme ».

Le Conseil communautaire,

Après présentation du rapport en séance de ce jour :

- **Prend acte** du rapport annuel (exercice 2022/2023) du délégataire SPL « Haute Maurienne Vanoise Tourisme » établi dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion de l'office de tourisme.

Pour copie conforme, Modane, le 11 décembre 2023.

Le Président
Christian SIMON

